

Montpellier, le 20 février 2017



## Cartes d'identité, passeports, certificats d'immatriculation, permis de conduire... quand vos démarches sont à portée de clic !

La délivrance des principaux titres délivrés par les préfetures, en dehors de ceux concernant les étrangers, sera désormais plus simple.

En 2017, la plupart pourront se faire, en tout ou partie, par la voie numérique.

C'est le Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) qui prévoit la mise en place progressive de télé-procédures et la création de Centres d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT) chargés de traiter plus rapidement les demandes et de lutter plus efficacement contre les fraudes.

### Ce que cela changera pour chacun d'entre nous en 2017 dans notre département

#### → Des points numériques en préfecture et sous-préfectures

Des bornes numériques à disposition du public seront mises en service, au tout début du mois de mars dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault à Montpellier, puis dans les sous-préfectures de Béziers et de Lodève. Ces points numériques permettent d'accompagner le public dans l'accomplissement de ses démarches, et plus spécifiquement pour les demandes relatives aux quatre titres concernés par le PPNG.

**Contact presse** : Service départemental de la communication interministérielle  
04 67 61 61 25 - [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)

Site internet : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)



## → Evolution des démarches « Carte d'identité et passeport à portée de clic ! »

### Qu'est-ce qu'un CERT ?

Cette réforme crée des Centres d'expertise et de ressource des titres (CERT) qui, dès leur mise en place, sont les seuls compétents pour l'instruction de titres tels que les passeports, les cartes d'identité mais aussi certificats d'immatriculation et permis de conduire.

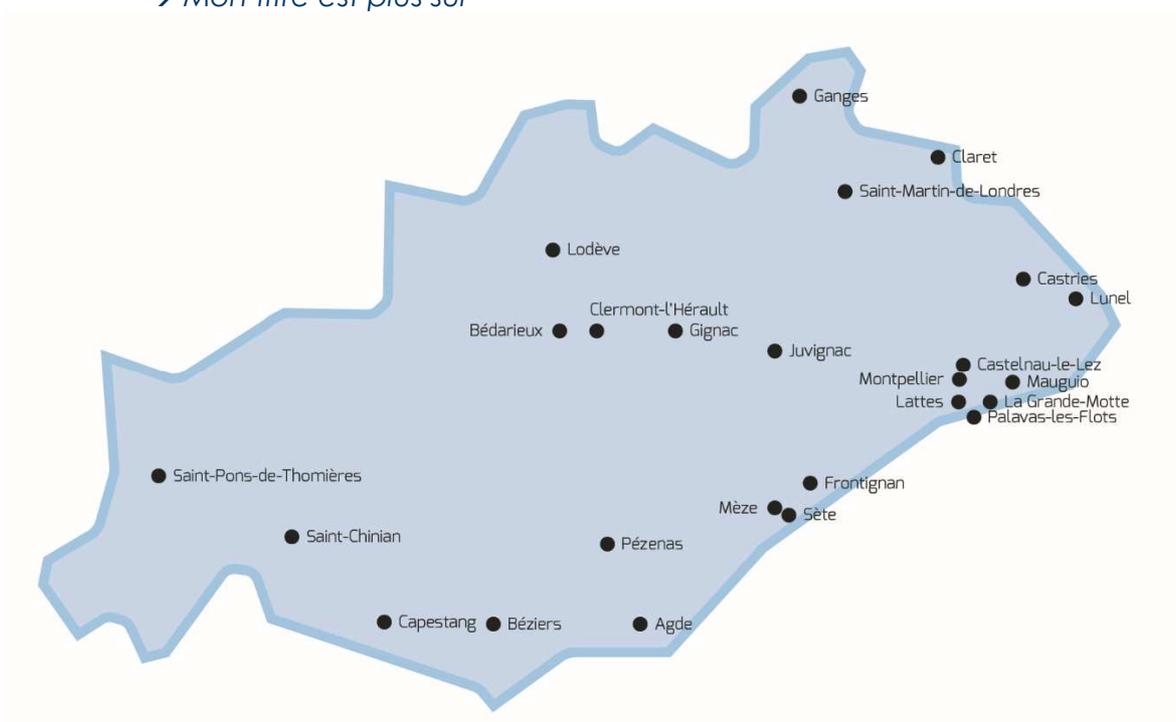
Par recours aux télé-procédures et centralisation de l'instruction des demandes par les CERT, cette nouvelle organisation permettra de réduire les délais d'instruction tout en luttant contre la fraude.

Pour rappel, **depuis le 1er juillet 2016, les usagers peuvent d'ores et déjà remplir leur pré-demande de passeport en ligne**, de chez eux, grâce à la mise en place d'un télé-service dit de « Pré-demande passeport ».

La « Pré-demande de CNI en ligne » sera disponible dès le 7 mars 2017.

Mode d'emploi :

- Je peux faire ma **pré-demande en ligne** :  
<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire?slug=s-inscrire>  
→ Je gagne du temps
- Je m'adresse à l'une des **25 mairies** concernées dans l'Hérault pour déposer mon dossier et prendre mes empreintes : <http://www.herault.gouv.fr>  
→ Mon titre est plus sûr



**Contact presse** : Service départemental de la communication interministérielle  
04 67 61 61 25 - [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)

Site internet : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)



Prefet34

**A partir du 7 mars 2017**, le CERT de Montpellier traitera les dossiers de CNI et de passeports déposés par le public dans les 200 mairies équipées de dispositifs de recueil en Occitanie (25 mairies dans l'Hérault).

**Davantage d'informations sur le site internet des services de l'Etat :**

**<http://www.herault.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-d-identite-Passeport>**

## **Et ensuite ...**

A partir de novembre 2017, le CERT de Nîmes traitera les dossiers de certificat d'immatriculation (SIV) et les CERT de Perpignan et Toulouse les demandes de permis de conduire.

Cette évolution fera l'objet d'une nouvelle communication auprès du public.

**Contact presse** : Service départemental de la communication interministérielle  
04 67 61 61 25 - [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)

Site internet : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)



Prefet34

